



CONFIANCE



Des jalons remarquables pour nos membres dans le monde entier.

Un tiers de siècle et un tiers d'un milliard de dollars en redevances distribuées. Deux jalons remarquables dans l'historique des activités à but non lucratif de la SCRC pour ses milliers de membres au Canada et dans le monde entier.

Les trois années visées par le présent rapport ont été marquées par le besoin de s'adapter au changement sur plusieurs fronts, y compris les turbulences inattendues soulevées par l'établissement de tarifs par la Commission du droit d'auteur du Canada, des transitions accélérées au sein de notre équipe soudée en charge de l'exploitation et la rationalisation de notre système de paiement pour que les détenteurs de droits touchent les redevances auxquelles ils ont droit.

Je suis heureux de déclarer que tous ces défis ont été surmontés par notre équipe exceptionnelle, dirigée par notre présidente et chef de la direction dévouée – Carol Cooper.

Les efforts déployés par notre équipe juridique ont également été remarquables. Daniel Glover, associé chez McCarthy Tétrault, nous a aidés à traiter la question des tarifs et les dossiers devant les tribunaux (avec d'autres sociétés de gestion collective de retransmission alliées) et à obtenir le niveau le plus élevé possible de revenus pour nos détenteurs de droits. Deux autres anciens associés de McCarthy Tétrault – Peter Grant et Stephen Stohn – collaborent avec la SCRC depuis le début, d'abord à titre de conseillers juridiques au moment de notre création, puis en siégeant tous les deux à notre conseil d'administration durant la période couverte par ce rapport.



En 2024, Carol Cooper, notre présidente et chef de la direction dévouée, nous a annoncé son intention de prendre sa retraite. À titre de président du comité de planification de la relève, je peux affirmer que son remplacement n'a pas été facile. Carol a dirigé vaillamment notre organisme pendant 33 ans. Nous lui sommes extrêmement reconnaissants de tout ce qu'elle a réalisé pendant ces années.

Nous sommes par ailleurs heureux d'accueillir Lori Rosenberg, notre nouvelle présidente et chef de la direction, qui apporte une riche expérience dans l'industrie et une solide formation à la direction de la SCRC pour l'avenir. De plus amples renseignements à son sujet sont donnés à la page 19.

Au nom du conseil d'administration et avec mes plus sincères remerciements à Carol et à son équipe, nous soumettons respectueusement le présent rapport triennal.

R. Stephen Ellis
Président

La confiance est à la base de ce qui compte le plus dans la vie.

C'est sur quoi reposent les lois et les relations de toutes sortes. La confiance nous permet de savoir que quelque chose est exact et vrai. Elle nous aide à nous fier aux capacités d'une personne, et à croire qu'elle est honnête et fiable. La confiance nous aide aussi à décider où et quand investir – qu'il s'agisse de notre temps ou de notre argent.

Durant la rédaction de ce rapport – dans une période d'incertitude géopolitique croissante, nous avons beaucoup parlé de la notion de confiance. Et nous n'étions pas les seuls. Au début de 2025, Gallup a publié son rapport mondial sur le leadership, demandant aux gens dans 52 pays quelles étaient les trois principales qualités recherchées chez un leader. Seule la notion d'espoir a été valorisée plus que la confiance et la stabilité.

La confiance était une priorité pour les fondateurs de la SCRC en 1989, alors qu'ils mettaient sur pied un organisme qui représenterait les intérêts de détenteurs de droits à long terme. Comme vous le verrez dans le présent rapport, le fait de nous donner cette priorité nous a bien servis. Parce que la confiance n'est pas un acquis, elle doit se gagner, se construire et se maintenir.

La confiance se gagne.

Nous produisons des résultats : 364 millions de dollars depuis notre création, perçus et distribués en temps opportun, année après année. Le présent rapport couvre trois années (2022, 2023, 2024), et nous trouve également près de la fin d'un parcours juridique ardu, complexe et sans précédent qui a duré douze ans. Au moment où j'écris ces lignes, la Cour d'appel fédérale vient tout juste d'accorder des millions de dollars de plus en redevances aux détenteurs de droits de la SCRC avec la possibilité d'en recevoir encore plus. C'est une nouvelle particulièrement bienvenue à un moment où certains abonnés migrent vers de nouvelles plateformes alors que d'autres choisissent d'abandonner complètement leur abonnement aux services traditionnels par câble ou satellite. (Pour plus de renseignements sur les tarifs et les redevances, voir les pages 3 à 9.)



La confiance se construit.

Comment avons-nous été capables de franchir ce parcours difficile au milieu des bouleversements mondiaux, et comment pouvons-nous continuer à respecter notre engagement envers nos membres? En misant sur une petite équipe de gens compétents et loyaux. Ce groupe de professionnels (personnel, conseil d'administration, conseillers juridiques et autres conseillers de confiance) nous aide à adopter une perspective à long terme et à gérer autant le volume que la complexité (la longue bataille tarifaire), tout en gardant un contrôle strict des dépenses. (Pour plus de renseignements sur notre équipe, voir les pages 10 à 13.)

La confiance se maintient.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'industrie de la radiodiffusion – le cadre dans lequel les droits de retransmission existent – a été transformée par la technologie numérique au cours des dernières années. Il y a eu une explosion des options de visionnement et des nouveaux modèles d'affaires. Néanmoins, la retransmission continue de jouer un rôle vital dans le monde de la radiodiffusion. Nos membres comptent sur nous pour surveiller les développements, évaluer leur impact et protéger le régime de retransmission. (Pour plus de renseignements sur ce que nous suivons de près, voir la page 17.)

Un dernier mot personnel. Le présent rapport couvre mes dernières années en tant que présidente et chef de la direction. Ça a été un très grand honneur pour moi de diriger cet organisme depuis ses débuts et de travailler avec des professionnels extraordinaires tant au sein de la SCRC que dans l'ensemble de la communauté que nous servons. Je prends ma retraite en sachant que vous serez entre de très bonnes mains avec Lori Rosenberg, la nouvelle dirigeante de la SCRC. Je lui souhaite la plus cordiale des bienvenues et je souhaite à tous beaucoup de succès au cours des prochaines années.

Carol Cooper

Présidente et chef de la direction



GAGNER

Un parcours complexe et sans précédent qui a duré 12 ans.

Tarifs

La *Loi sur le droit d'auteur* du Canada exige que la Commission du droit d'auteur du Canada (la Commission) approuve des tarifs pour la retransmission de signaux de télévision éloignés. Ces tarifs (couvrant généralement des périodes de cinq ans) établissent les taux de redevances que les retransmetteurs (comme les entreprises de distribution par câble ou par satellite) doivent payer aux détenteurs de droits pour l'utilisation de leurs émissions retransmises par les signaux qu'ils vendent à leurs abonnés. La perception et la distribution des redevances de retransmission sont gérées par neuf sociétés de gestion canadiennes, chacune représentant des détenteurs de droits ayant des intérêts communs. La Société collective de retransmission du Canada est l'une de ces sociétés de gestion. (Pour plus de renseignements, voir la page 20.)

Tarif de 2014-2018

Un parcours juridique ardu, complexe et sans précédent qui a duré douze ans est sur le point d'aboutir à des victoires importantes pour nos membres. En voici les points saillants (également présentés dans le tableau à la page 5).

2019

Comme nous l'avions indiqué dans notre dernier rapport, le tarif de 2014-2018 a été retardé. Lorsqu'il a été homologué par la Commission en août 2019, il a constitué une grosse victoire pour les détenteurs de droits représentés par la SCRC. Le tarif de base payé par les retransmetteurs a augmenté : de 98 cents à 1,06 \$ (2014), à 1,14 \$ (2015) et à 1,17 \$ (2016-2018). La part allouée à la SCRC a également augmenté (de 14,85 % à 16,1 %). En tout, l'homologation d'août 2019 a généré 18,5 millions de dollars de plus pour les membres de la SCRC.

Malgré les augmentations tarifaires, les sociétés de gestion ont déposé conjointement une demande de contrôle judiciaire auprès de la Cour d'appel fédérale (CAF) pour obtenir une plus grosse augmentation, affirmant que les nouveaux taux n'étaient pas étayés par des éléments de preuve et devraient être plus élevés. De leur côté, les retransmetteurs ont demandé à la CAF de réduire le tarif.

(suite)



GAGNER

Coup d'œil sur le processus d'une durée de 12 ans.

Tarif de 2014-2018 (suite)

2021-2022

La CAF a tranché en faveur des sociétés de gestion et a renvoyé le dossier à la Commission pour réexamen et homologation.

Les retransmetteurs ont demandé à la Cour suprême du Canada (CSC) d'infirmier le jugement de la CAF.

La CSC a rejeté la demande des retransmetteurs et le tarif a été renvoyé à la Commission aux fins de réexamen.

Dans notre dernier rapport, nous avons espéré que la Commission agisse rapidement et homologue le nouveau tarif (et l'augmentation considérable de redevances pour nos membres), mais elle ne l'a pas fait.

2024

Malgré nos victoires devant la CAF et la CSC, la Commission a décidé de façon inattendue de réduire le tarif (de 1,17 \$ à 1,12 \$, rétro-activement jusqu'à 2015). Si ça n'avait pas été contesté, cela se serait traduit par une perte de 3,2 millions de dollars pour la SCRC et ses membres. Le montant initial de 18,5 millions de dollars déclaré en 2019 a donc été réduit de 3,2 millions de dollars. Avec les intérêts, à la fin de 2024, le montant était de 17,5 millions de dollars.

Puisque les sociétés de gestion estimaient que la Commission avait fait erreur, nous avons contesté sa décision en présentant une autre demande de contrôle judiciaire à la CAF.

(suite)

LA CONTINENCE

Tarifs de la Commission pour les années du litige

Années	Tarif intérimaire décidé		Tarif original homologué		Tarif révisé homologué (Après la CAF1 + CSC)		Tarif homologué après le jugement CAF2	
	2013-2019		3 août 2019		13 janv. 2024		21 juin 2025	
	Part de la SCRC (%)	Taux tarifaires max. (\$)	Part de la SCRC (%)	Taux tarifaires max. (\$)	Taux tarifaires max. (\$)	Taux tarifaires max. (\$)	Taux tarifaires max. (\$)	Taux tarifaires max. (\$)
2014	14,85	0,98	14,85	1,06	1,06	1,06	1,06	
2015	14,85	0,98	14,85	1,14	1,12	1,12	1,14	
2016	14,85	0,98	16,10	1,17	1,12	1,12	1,22	
2017	14,85	0,98	16,10	1,17	1,12	1,12	1,30	
2018	14,85	0,98	16,10	1,17	1,12	1,12	1,38	

Impact financier sur les gains (pertes) de redevances et intérêts de la SCRC par rapport au tarif précédent (M = millions) :

18,5 \$M

(3,2 \$M)

9,4 \$M*

* Redevances estimées seulement – aucun intérêt calculé au moment de la publication du rapport



GAGNER

Des victoires importantes pour nos membres.

Tarif de 2014-2018 *(suite)*

2025

La CAF a entendu la cause en avril 2025 et a rendu sa décision en mai 2025. Il en a résulté une autre grosse victoire pour nos détenteurs de droits, en plus du 17,5 millions de dollars. La CAF a infirmé la révision du tarif de la Commission de 2024 et a ordonné à la Commission d'en établir un nouveau, augmentant les taux tarifaires maximaux de 1,12 \$ à 1,14 \$ (2015), à 1,22 \$ (2016), à 1,30 \$ (2017) et à 1,38 \$ (2018).

La Commission a homologué ces nouveaux taux en juin 2025. Cela a donné lieu à des redevances additionnelles estimées de 9 à 10 millions de dollars pour les membres de la SCRC pour 2014-2018, plus les intérêts.

Plusieurs mesures qui sont hors du contrôle de la SCRC doivent être prises avant que nous puissions distribuer ces gains à nos membres. Ces mesures comprennent la perception des redevances majorées des intérêts auprès des retransmetteurs et la réponse à tout appel qui peut être interjeté par les retransmetteurs auprès de la CAF et de la CSC. Soyez assurés que nous distribuerons les redevances aussitôt que cela sera possible.

Tarifs de 2019-2023 et de 2024-2028

D'autres processus d'homologation de tarif, qui avaient été largement suspendus pendant que le tarif de 2014-2018 faisait l'objet d'un litige, ont maintenant repris leur cours. On s'attend raisonnablement à ce que le tarif final de 2014-2018 redresse le taux de base à un niveau plus élevé pour l'établissement des prochains tarifs, ce qui se traduira par des redevances plus élevées pour cette période et par la suite.

Pour chaque période de cinq ans, le tarif qui avait été homologué à l'origine (1,17 \$ par abonné) a été prolongé sur une base intérimaire. Les parts attribuées aux sociétés de gestion n'ont pas changé et celle de la SCRC s'est maintenue au taux record de 16,1 %.

2024 et 2025

Après l'homologation par la Commission du tarif révisé de 2014-2018, les retransmetteurs ont demandé à la Commission d'examiner deux choses :

1. Réduire le taux tarifaire intérimaire maximal de 1,17 \$ à 1,12 \$. La Commission a refusé de faire ceci pour le tarif de 2019-2023 mais l'a accepté pour le tarif de 2024-2028. Ces taux restent en vigueur, à moins qu'ils ne soient modifiés ou jusqu'à ce qu'ils soient homologués.
2. Fusionner les deux périodes tarifaires dans une seule procédure. La Commission a accepté cette demande, ce qui devrait accélérer le processus.

2025 et au-delà

Le calendrier d'homologation d'un tarif est long. Les sociétés de gestion espèrent déposer leur dossier pour les périodes de 2019-2023 et 2024-2028 d'ici mars 2026, avoir une audience devant la Commission au mois de septembre de cette année et obtenir une décision au mois de juin l'année suivante. La cible de juin 2027 est importante puisque le tarif suivant (2029-2034) doit être examiné à l'automne 2027.

Ces points saillants ne sont qu'un résumé concis d'un processus long et complexe. Les victoires obtenues – et l'engagement indéfectible de la SCRC à protéger les droits et redevances de nos membres – réaffirment la valeur de notre petite équipe loyale et compétente.



GAGNER

La confiance dépend des résultats obtenus.

Redevances

L'engagement de la SCRC à percevoir et à distribuer les redevances en temps opportun n'a pas vacillé au cours de ces trois années exceptionnellement difficiles et complexes. Grâce à un excellent travail d'équipe, nous avons respecté notre politique et notre calendrier établis, tout en gardant un contrôle strict des dépenses (voir la page 15 pour plus de détails).

Le tableau suivant résume les redevances payées par les retransmetteurs et distribuées à nos membres.

Notes :

- Non indiqué : les 38,5 millions de dollars de redevances qui n'avaient pas encore été distribués à la fin de 2024. (Voir « Redevances à payer aux détenteurs de droits » dans le bilan de la SCRC à la page 14.)
- Ces redevances comprennent :
 1. 17,5 millions \$ en redevances rétroactives, dont la distribution dépend de l'issue de tous les litiges connexes concernant le tarif de 2014-2018.
 2. 13,5 millions \$ de redevances pour 2024 qui devraient être distribuées à l'automne 2025.
 3. 7,5 millions \$ de redevances non distribuées pour 2021-2023, qui sont – selon la politique de la SCRC – à diverses étapes de la distribution.

LA CONFIANCE

Redevances payées par les retransmetteurs et distribuées aux membres de la SCRC

Redevances distribuées par exercice	Redevances distribuées par année tarifaire					Redevances cumulatives distribuées
	1990-2019	2020	2021	2022	2023	
Jusqu'à l'exercice 2021	305 002 194	13 450 062	--	--	--	318 452 256
Exercice 2022	2 182 929	751 012	13 223 541	--	--	16 157 482
Exercice 2023	--	3 016 386	816 081	12 626 386	--	16 458 853
Exercice 2024	--	--	494 044	1 097 059	11 719 011	13 310 114
Total	307 185 123	17 217 460	14 533 666	13 723 445	11 719 011	364 378 704



Notre personnel bien informé, compétent et attentif.



Carol Cooper
*Présidente et
chef de la direction*
Retraîtée le 30 juin 2025



Grace Lo
*Directrice des relations
avec les membres*



Charlene Hsiung
*Directrice
de la comptabilité*



Magdalena (Maggie) Kinnear
*Directrice adjointe des relations
avec les membres*



Tzegga Kifle
*Directrice adjointe
de la comptabilité*



Patricia Turner
Analyste des droits

L'équipe
fiable
de la SCRC

CONSTITUANTE

Changements au sein du personnel

2021

EMBAUCHÉE

Tzegga Kifle
Directrice adjointe de la comptabilité
Magdalena (Maggie) Kinnear
Directrice adjointe des relations avec les membres

PROMUE

Charlene Hsiung
Directrice de la comptabilité

RETRAITÉE

Menka Domotor (après 16 ans)
Directrice de la comptabilité

2024

RETRAITÉE

Vanda Macura (après 27 ans)
Projets spéciaux

La confiance n'apparaît pas par magie.

Les gens

Elle se construit, lentement et délibérément, un élément à la fois. Et elle est renforcée au fil du temps.

Au cours des trois années visées par le rapport, nous avons continué à investir dans la (re)construction de notre petite équipe loyale et compétente. Tous ses membres – personnel, conseil d'administration et conseillers de confiance – ont beaucoup enrichi notre organisme. Nous faisons tout notre possible pour que chaque personne soit équipée pour réussir.

Personnel

En 2022, alors que nous sortions de la pandémie, nous avons dû nous ajuster à plusieurs changements au sein du personnel (voir le tableau à gauche). Le processus d'accueil des nouveaux employés de la SCRC reflète la complexité de notre organisme. À la différence de plusieurs autres organismes, la majeure partie de notre travail ne suit pas une routine quotidienne, hebdomadaire ou même mensuelle. Nous avons un calendrier réparti sur toute l'année, ce qui signifie que les nouveaux employés ont besoin de toute une année, sinon plus, pour se familiariser avec leurs tâches.

L'équipe de la SCRC

L'équipe – sur le plan individuel et collectif – a été une ressource exemplaire. Il s'agit de personnes compétentes et qualifiées, attentives et prévenantes, fiables et tenaces, toujours prêtes à apprendre et guidées par un sentiment d'entraide et de respect. Notre équipe de direction – et nos membres – sont extrêmement reconnaissants de leurs services.

La confiance repose également sur un processus bien conçu.

Nous modernisons les outils que nous utilisons pour mettre l'argent dans les poches de nos membres et le portail des membres est constamment amélioré pour le rendre plus complet, plus accessible et plus facile à utiliser.

Les améliorations comprenaient :

- **2022**
 - *Portail des membres* – Lancement du module de réclamation pour les œuvres abandonnées
- **2023**
 - *Système de comptabilité* – Début de la planification de la mise à niveau du logiciel et du matériel informatique
 - *Portail des membres* – Amélioration du module de réclamation des redevances et de déclaration et indemnisation

- **2024**

- *Portail des membres* – Lancement du module de résolution des différends
- *Portail des membres* – Élaboration du module d'enregistrement des émissions
- *Système de comptabilité* – Nouveau serveur en place et mise à niveau achevée du système d'exploitation

La confiance s'acquiert avec des résultats constants.

Au milieu des batailles tarifaires en cours – et des redressements rétroactifs connexes (favorables, puis temporairement défavorables pour la période de 2014-2018) – et avec des mises à niveau du système, nous avons continué de percevoir et de distribuer les redevances de retransmission en temps opportun aux détenteurs de droits. Et aussi gardé un contrôle strict des dépenses.

Nos activités continuent de maintenir un faible ratio d'exploitation.

• 2022	8,0%
• 2023*	10,0%
• 2024	9,8%

* Aurait été 8 % si ce n'était du redressement rétroactif du revenu provenant des redevances pour les comptes de 2023 qui a été requis par la réduction du taux tarifaire (passant de 1,17 \$ à 1,12 \$). Cette réduction a par la suite été infirmée en appel. Voir la page 7 pour plus de détails sur le processus tarifaire de 2014-2018.



CONSTRUIRE

Changements électoraux du conseil d'administration

2022

ENTRANT **Jeff Hogan**, TVO

SORTANT **Marc Le Blanc**, TVO (après 13 ans)

2023

ENTRANT **André Picard**, ONF

Alain Strati, ACPM/CMPA

SORTANT **Claude Joli-Coeur**, ONF (après 19 ans)

2024

ENTRANT **Susan Karnay**, TVO

Richard Cormier, ONF

SORTANT **Jeff Hogan**, ONF

André Picard, ONF

2025

ENTRANT **Patricia Cavalhier**, TVO

Robert McLaughlin, ONF

SORTANT **Susan Karnay**, TVO

Richard Cormier, ONF

Notre ressource experte et exemplaire.

Conseil d'administration de la SCRC

*Administrateurs élus
lors de l'assemblée
générale annuelle
du 12 mars 2025*

R. Stephen Ellis

PRÉSIDENT

Comité de direction

Comité des finances

Comité de planification de la relève

BirdDog Media Ventures

Président et chef de la direction

Eric Birnberg

VICE-PRÉSIDENT

Comité de direction

Comité des finances

Comité de planification de la relève

High Park Entertainment Inc. et

Behind the Scenes Services Inc.

Directeur

John Vandervelde

TRÉSORIER

Comité des finances

Comité de planification de la relève

InterMedia Finance Corp.

Directeur général

Reynolds Mastin

SECRÉTAIRE

Association canadienne des producteurs

médiatiques (ACPM/CMPA)

Président et chef de la direction

Robert McLaughlin

Office national du film du Canada (ONF)

Directeur de la stratégie

Tom De Lange

Association de gestion internationale collective

des œuvres audiovisuelles (AGICOA)

Directeur général

Erin Finlay

Comité de direction

Comité des finances

Comité de planification de la relève

Stohn Hay Cafazzo Heim Finlay s.r.l.

Associée

Peter Grant

Comité de planification de la relève

Avocat, auteur, musicien, artiste

Scott Griffin

Public Broadcasting Service (PBS)

Avocat général adjoint

Patricia Cavalhier

Office de la télécommunication

éducative de l'Ontario (TVO)

Conseillère juridique

Gregory Kane, c.r.

Comité de direction

Comité des finances

Comité de planification de la relève

Dentons Canada s.r.l.

Avocat-conseil

Hélène Messier

Association québécoise de la

production médiatique (AQPM)

Présidente-directrice générale

Hayley Phillips

Comité des finances

Shaftesbury Inc.

Vice-présidente principale, finances et opérations

Stephen Stohn

Skystone Media Inc.

Président

Alain Strati

Comité des finances

Comité de planification de la relève

Association canadienne des producteurs

médiatiques (ACPM/CMPA)

Premier vice-président, Industrie,

politique et conseiller principal



MAINTENIR

Les perturbations, turbulences et incertitudes font maintenant partie du cours normal des affaires.

Nous y faisons face ensemble!

Le monde dans lequel la SCRC et ses membres exercent leurs activités ne fait pas exception. L'industrie de la radiodiffusion – le cadre dans lequel les droits de retransmission existent – a été transformée par l'acteur incontournable de notre temps : la technologie numérique, ce qui comprend les nombreuses options de visionnement et les nouveaux modèles d'affaires.

Nous ne connaissons pas encore toutes les répercussions de ces changements, et il faut admettre que les perturbations ne sont pas toujours négatives, mais la SCRC surveille la situation et participe à différentes activités pour identifier les opportunités et les développements qui ont une incidence positive sur le régime de redevances de retransmission – et s'assurer que le régime n'est pas touché de manière négative ou involontaire.

Intelligence artificielle (IA) générative : Assurer la protection des détenteurs de droits

On retrouve soudainement l'IA générative un peu partout et il est facile d'y accéder et de l'utiliser. Les avantages potentiels de cette technologie sont bien connus, mais les considérations juridiques, morales, pratiques et relatives à la vie privée le sont beaucoup moins. En 2023, l'Association canadienne des producteurs médiatiques (CMPA) a formé un groupe de travail sur l'IA pour examiner ces points, et notre chef de la direction, Carol Cooper, y a participé, tout comme trois membres de notre conseil d'administration : Messieurs Ellis, Grant et Stohn.

Les redevances de retransmission appartiennent aux détenteurs de droits d'auteur et la SCRC travaille fort pour veiller à ce que cette propriété reste dans les mains de ses créateurs humains et de leurs entreprises. Parallèlement, la SCRC a également commencé à explorer comment l'IA pourrait aider l'organisme dans des tâches comme, par exemple, l'assemblage et le traitement des données.

Surveillance de la révision de la réglementation de la radiodiffusion par le CRTC

L'organisme de réglementation de la radiodiffusion au Canada met ses règles à jour à la suite de l'adoption de la *Loi sur la diffusion continue en ligne* en 2023. Il s'agit de la première modernisation de la réglementation canadienne de la radiodiffusion en près de 35 ans (depuis 1991) et elle constitue en bref un effort pour redéfinir le système de radiodiffusion canadien afin d'inclure non seulement des contributeurs canadiens mais également, pour la première fois, de gros services en ligne d'origine étrangère. La SCRC suit de près ces changements pour veiller aux intérêts de ses membres puisque des décisions résultent des nombreuses audiences publiques qui continuent de se dérouler.



MAINTENIR

Protéger le régime.

Lori Rosenberg a été nommée présidente et chef de la direction par le conseil d'administration, cette nomination prenant effet le 10 juin 2025.

M^{me} Rosenberg apporte une vaste expérience dans l'industrie de la télévision à la SCRC, y compris des postes de haute direction au sein d'organismes de télédiffusion, de distribution de radiodiffusion et de services aux membres. Elle est titulaire d'un M.B.A. (finances) et d'un certificat en gestion des arts et des médias ainsi que d'un B.A. spécialisé en économie.

Elle est heureuse de pouvoir travailler avec une équipe et un conseil d'administration si passionnés et dévoués et de contribuer au succès de la SCRC, qui doit s'adapter aux changements tout en continuant d'appuyer les détenteurs de droits. « Bravo aux personnes et aux associations qui ont fondé cet organisme pour leur inspiration et leur clairvoyance, ainsi qu'aux membres du personnel et du conseil

d'administration et aux solides partenariats qui ont été noués au fil du temps et qui ont fait de la SCRC ce qu'elle est aujourd'hui. Avec plus de 350 millions de dollars de redevances versées à nos détenteurs de droits et une communauté croissante de membres, nous avons beaucoup à célébrer. » Lori félicite et remercie sincèrement Carol pour ses 33 ans de services exceptionnels et lui souhaite une très bonne retraite.

S'appuyant sur d'aussi solides assises, elle se concentre maintenant sur 2026, alors que la SCRC célèbre son 35^e anniversaire en 2025, poursuivant ses activités en tant que petite, mais redoutable et très compétente équipe en vue de protéger les droits et les redevances des producteurs du Canada et du monde entier, et de leur apporter de la valeur.



Lori Rosenberg

Présidente et

chef de la direction

Depuis le 10 juin 2025

Nous avons commencé sur une assise solide.

Les débuts de la SCRC

Depuis 1990, la législation canadienne exige que les personnes qui profitent financièrement de la retransmission d'œuvres audiovisuelles rémunèrent les propriétaires de ces œuvres. Les entreprises de distribution par câble ou par satellite et les autres retransmetteurs ont commencé à payer pour les « droits de retransmission » créés dans le cadre de la réforme du droit d'auteur canadien et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

La SCRC a été fondée par des associations de l'industrie qui ont ensuite formé l'Association canadienne des producteurs médiatiques (ACPM/CMPA). La mission de la SCRC est de percevoir des redevances pour la retransmission de « signaux éloignés » au Canada et de les distribuer aux détenteurs de droits que nous représentons – des producteurs de films et d'émissions de télévision à l'échelle du Canada et dans le monde entier.

Des signaux éloignés sont retransmis lorsqu'une entreprise de télécommunications par câble, satellite ou autre capte des signaux de télédiffusion hertziens et les retransmet à ses propres abonnés qui sont à l'extérieur de la portée normale de ces signaux. Ces entreprises ont l'obligation de rémunérer les détenteurs de droits pour l'utilisation de leurs émissions qui sont retransmises par ces signaux éloignés.

Les membres de la SCRC comprennent des producteurs d'émissions canadiens indépendants, des producteurs d'émissions diffusées sur le réseau Public Broadcasting Service (PBS) et le Réseau Outre-Mer 1ère (RFO), des producteurs de télévision éducative au Canada (sauf Télé-Québec), tous les producteurs et diffuseurs étrangers à l'extérieur de l'Amérique du Nord, ainsi que des producteurs de vidéoclips utilisés dans des émissions canadiennes. La SCRC représente les émissions américaines seulement lorsqu'elles sont retransmises en provenance d'une station PBS ou du RFO.

Qui est admissible à recevoir des redevances?

En tant que membre de la SCRC, vous êtes admissible à recevoir des redevances de retransmission si toutes les exigences suivantes sont respectées :

- les droits d'auteur d'une émission vous appartiennent, ou le détenteur des droits d'auteur vous a octroyé le droit de les percevoir;
- vos droits s'appliquent au Canada et votre émission a été diffusée sur un signal retransmis;
- vous n'avez pas cédé vos droits de percevoir des redevances de retransmission (comme dans le cadre d'un contrat de licence de télédiffusion).



Assemblée annuelle

L'assemblée annuelle a eu lieu le 12 mars 2025 à 12 h 05, aux bureaux du cabinet McCarthy Tétrault s.r.l., à Toronto, Canada.

Conseillers juridiques

McCarthy Tétrault s.r.l.
Tour de la Banque Toronto Dominion
66, rue Wellington ouest, bureau 5300
Toronto (Ontario) M5K 1E6
Canada

Vérificateurs

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada

Banque principale

Banque Royale du Canada
Centre des opérations bancaires
de sociétés
2, rue Bloor est, 3^e étage
Toronto (Ontario) M4W 1A8
Canada

Bureau principal de la SCRC

74 The Esplanade
Toronto (Ontario) M5E 1A9
Canada

Tél. : 416 304-0290
Télé. : 416 304-0496
Courriel : info@crc-scrc.ca
Site Web : crc-scrc.ca

Membre fondateur

Association canadienne des
producteurs médiatiques
251, avenue Laurier Ouest, 11^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 5J6
Canada





CONFIANCE